

TÉLÉTRAVAIL VERS UN ACCORD MINISTÉRIEL ?

LA RÉUNION ÉTAIT PRÉSIDÉE PAR M BRICE CANTIN QUI S'EST FÉLICITÉ DE L'AVANCE PRISE PAR LE MINISTÈRE DANS LE DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL APRÈS LE PREMIER CONFINEMENT : UNE CONCERTATION A EU LIEU ET A CONDUIT À L'ACTUALISATION DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL EN JANVIER 2021 (APPLIQUANT DÉCRET 2016). LE DIALOGUE SOCIAL A PERMIS SA DÉCLINAISON DANS LES DIRECTIONS ET A MÊME ABOUTI À UN ACCORD MAJORITAIRE EN CENTRALE. IL SALUE LES EFFORTS FOURNIS DANS TOUS LES DOMAINES PAR LES DIRECTIONS (FORMATIONS, FICHES PRATIQUES, ACCOMPAGNEMENT, FOURNITURES D'ORDINATEURS) ET RAPPELLE L'ESPACE DÉDIÉ EXISTANT SUR ALIZÉE.



COMPTE RENDU DU
GROUPE DE TRAVAIL
DU 22 SEPTEMBRE
2021,
TÉLÉTRAVAIL

L'objectif de notre réunion est d'étudier les adaptations proposées au document cadre ministériel suite à l'accord fonction publique du 13/7/2021 qui est plus favorable aux agents.

La **CFDT** et la **CFTC Finances** indiquent en liminaire que le Ministère est plus qu'en retard dans le domaine (5 ans pour appliquer un décret) et que de nombreuses actions sont à faire pour que le télétravail tel que préconisé par l'accord fonction publique soit une réalité. Ainsi, dans les faits les agents sont dissuadés de poser des demandes, des jours sont sanctuarisés limitant le nombre de jours de possibles, les jours flottants sont accordés ou refusés de manière totalement opaque suivant les directions.

Sur le document soumis à la discussion, la **CFDT** et la **CFTC Finances** constatent qu'il ne fait que reprendre les parties de l'accord fonction publique. Or, cet accord prévoit pourtant des déclinaisons ministérielles par le biais de négociations d'accords avant la fin de l'année. Nous avons donc réitéré notre demande de négociation afin de préciser plusieurs items : droit à la déconnexion, organisation

du travail, question centrale de la confiance, précisions à apporter aux situations particulières, de manière générale introduire des modalités pratiques facilement applicables.

Une majorité des autres organisations syndicales ont rejoint notre demande de négociation.

M Brice Cantin indique être en faveur d'une négociation si le calendrier peut être assez court et le contenu clarifié sur la base d'un échange de ce jour. Ces conditions étant acceptées, les organisations syndicales sont invitées à faire part de leurs remarques.

La **CFDT** et la **CFTC Finances** ont souhaité préciser plusieurs points importants :

- Le droit à la déconnexion doit être précisé et pourrait s'inspirer des chartes de la déconnexion existantes
- L'articulation des 3 jours de télétravail par semaine avec les congés, temps partiels et autres jours sanctuarisés doit être précisée
- Le matériel fourni ne doit pas se limiter à l'ordinateur portable, des outils collaboratifs doivent pouvoir être utilisés par tous
- La question centrale de la confiance doit être mise en avant et explicitée
- L'organisation du travail doit être précisée
- Un accompagnement des services doit être prévu
- Le maintien des collectifs de travail doit être favorisé par d'autre moyen que la réunion de service
- La situation nouvelle des proches aidants doit être précisée en attendant la nouvelle réglementation

M Cantin indique intégrer les demandes des organisations syndicales dans un prochain document qui sera soumis à nos débats en vue d'entamer la négociation sur la base d'un calendrier qu'il précisera.

